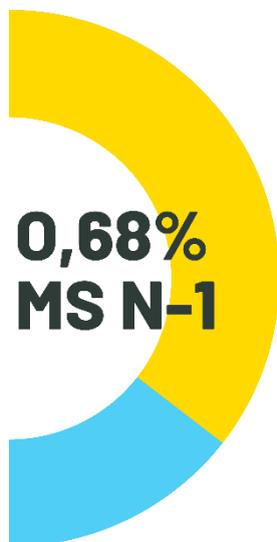


Taxe d'apprentissage 2023

(procédure à transmettre à votre service comptable ou cabinet comptable)



Au service de la relation Ecole - Entreprises

#SoldeTaxedApprentissage

0,09%

Financer le matériel
nécessaire aux formations
professionnelles & techniques
en temps plein

0,59%

Financer
l'apprentissage

MODALITES

- 1- Votre taxe est recouvrée par l'URSSAF ou la MSA.
- 2- Le versement est fait à la CDC (Caisse de Dépôts et Consignes).
- 3- **A partir du 1^{er} avril 2023**, vous désignez notre lycée (**Code UAI : 0261067U**) via la Plateforme SOLTÉA.
- 4- Vous nous retournez si possible ce document complété par mail à noir.celine@lesmandailles.fr.

Nous vous remercions pour votre soutien !



Votre versement de taxe d'apprentissage :€

Votre entreprise :

NomSIRET

Adresse :

CP Ville :

Nom et prénom du contact : M. Mme

Téléphone du contact : Courriel du contact :